

À NE PAS OUBLIER...

DU 4 AU 10 DÉCEMBRE, JE VOTE CFDT
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE
LA SNCF ! OK, MAIS POURQUOI ?

SNCF

Je clique ici ou
je copie-colle
le lien dans mon
navigateur web

<https://bit.ly/3eZaz06>

VOYAGEURS

Je clique ici ou
je copie-colle
le lien dans mon
navigateur web

<https://bit.ly/2lCguyA>

RÉSEAU

Je clique ici ou
je copie-colle
le lien dans mon
navigateur web

<https://bit.ly/2UuNNGx>

G&C

Je clique ici ou
je copie-colle
le lien dans mon
navigateur web

<https://bit.ly/38L63n9>



CHÔMAGE PARTIEL DE LONGUE DURÉE LA CFDT OBTIENT DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Malgré les vents contraires, la CFDT continue de construire avec détermination un filet de protection qui garantisse à tous les cheminots du Groupe public le maintien de leur niveau de vie et de leurs emplois dans cette crise violente et inédite.

Rappel des faits.



Vidéo

Pourquoi un accord sur l'APLD est-il crucial pour les cheminots ? Cliquez ici ou allez sur <https://vimeo.com/481595448>



Complément de lecture

Cliquez ici pour consulter le courrier de la CFDT au DRH du Groupe ou allez sur <https://bit.ly/38XzK4t>



CHÔMAGE PARTIEL DE LONGUE DURÉE

LA CFDT OBTIENT DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

LE 17 NOVEMBRE

Le DRH du Groupe répond au courrier de la CFDT Cheminots. Il confirme :

- #1 la nécessité de disposer de l'outil APLD** instauré par l'accord de branche pour faire face à une baisse durable de l'activité de transport ;
- #2 l'engagement** « *d'accompagner de façon volontariste l'accord de branche au cas où il serait signé* ».

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

La SNCF est disposée à apporter les garanties complémentaires au socle posé par l'accord de branche, à la condition qu'il existe. Une dénonciation majoritaire de l'accord nous ramènerait à la case départ. La possibilité d'obtenir une garantie de rémunération et d'emploi intégrale serait gravement remise en cause ! ●



Complément de lecture
Cliquez ici pour consulter la réponse de François Nogué à la CFDT ou allez sur <https://bit.ly/3fdNbOV>

TOUJOURS LE 17 NOVEMBRE

Dans un courrier aux organisations syndicales, la direction rappelle la nécessaire articulation entre accord de branche et dispositions d'entreprise :

- #1 confirmation que le socle de l'accord de branche** apporte des dispositions beaucoup plus favorables que le droit commun ;
- #2 confirmation que l'accord de branche** apporte des droits spécifiques au-delà du dispositif d'APLD (droits à congés, etc.) ;
- #3 possibilité d'améliorer** encore ce socle par des dispositions d'entreprise ;
- #4 volonté de la direction du GPU** de se saisir de cette possibilité pour compléter ces garanties au niveau de la SNCF à condition que l'accord de branche existe. ●



Complément de lecture
Cliquez ici pour consulter le courrier de la direction à l'ensemble des OS ou allez sur <https://bit.ly/2KqgLFB>

ALORS, QUI SE BAT VRAIMENT POUR VOUS ?

L'ACCORD DE BRANCHE, UN SOCLE INDISPENSABLE...

Sans lui, les dispositions complémentaires ne pourront pas être posées. La CFDT s'est battue pour obtenir que ce socle soit du plus haut niveau possible. Elle se bat pour que des dispositions d'entreprise viennent le compléter jusqu'à un maintien intégral des droits pour tous les cheminots et une extension pour les salariés contractuels (garantie de l'emploi pendant la crise).

... QUE SEULE LA CFDT DÉFEND

Les organisations syndicales qui – par une nouvelle opposition purement dogmatique – voudraient

abattre ce socle risquent d'abattre tout l'édifice ! Elles accentueraient ainsi les difficultés économiques du Groupe SNCF. Elles porteraient aussi une lourde responsabilité si de futures pertes de rémunération voire de suppressions d'emplois cheminots étaient mises en œuvre par la direction. Les cheminots seraient encore les seuls payeurs pour ces postures déconnectées de la réalité. ●



**CHEMINOTES & CHEMINOTS,
NE LES LAISSEZ PAS FAIRE !
SOUTENEZ LA CFDT !**

